

MAIRIE DE NEOUX

CREUSE

Le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 03/04/2026

MEMBRES	11
PRESENTS	11
EXCUSES	0
VOTANTS	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés :

Pouvoirs :- à -

Monsieur Louis BIALOUX-ROFFET est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/06 RELATIVE A LA CREATION DE COMITES CONSULTATIFS

Vu l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire propose de créer 2 comités consultatifs dont les thèmes seront :

- **Action sociale**
- **Communication**

Ces comités consultatifs seront constitués de :

- un élu désigné par le Maire en tant que Président,
- un ou plusieurs autres élus suivant le sujet, et de citoyens.

Monsieur le Maire propose de nommer :

Mme Myriam LEGROS présidente du **Comité Consultatif Communication**

Mme Annabelle MALARDIER présidente du **Comité Consultatif Action Sociale**

Les critères fixés pour participer à ces comités seront :

- Être résident de la commune ou y exercer une activité professionnelle,
- Aucune condition d'âge n'est requise,
- Chaque comité, sous l'autorité de son président, définira le nombre de personnes suivant les projets. Une possibilité de tirage au sort est envisagée afin de limiter le nombre de participants.

Une charte d'engagement du citoyen et un règlement intérieur seront constitués pour chaque comité consultatif.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité

- De valider la création des 2 comités consultatifs ci-dessus énumérés
- De valider les règles de fonctionnement de ces 2 comités consultatifs

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie Conforme

Le Maire,
Michel DELRIEU

Le secrétaire de séance,
Louis BIALOUX-ROFFET